



PRÉFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Une enquête d'utilité publique, préalable à la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection des forages d'alimentation en eau potable « Les Riaux » et « Les Devants », situés sur la commune de Ruffec, à l'autorisation de ces ouvrages au titre du code de l'environnement et à l'autorisation de prélever et d'utiliser à des fins de consommation humaine l'eau ainsi prélevée par la commune de Ruffec, est ouverte du **mardi 14 octobre 2014 au mercredi 12 novembre 2014 inclus**. La mairie de Ruffec est désignée siège de l'enquête publique.

Le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Ruffec, **les lundis et mardis, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mercredi, de 8h00 à 12h00, le jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00**, pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre sera tenu à la disposition du public à la mairie, lequel pourra y consigner directement ses observations sur le projet.

Monsieur Hubert JOUOT, désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Limoges, recevra les observations du public à la mairie de Ruffec :

**le mardi 14 octobre 2014 de 8h30 à 11h30,
le lundi 20 octobre 2014 de 14h00 à 17h00,
le vendredi 31 octobre 2014 de 13h30 à 16h00
et le mercredi 12 novembre 2014, de 9h00 à 12h00.**

Monsieur Jean-Marc HUBART est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne physique ou morale pourra écrire au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête (mairie de Ruffec : 12 rue de la Mairie, 36300 RUFFEC) et ce, avant la fin de l'enquête.

Une copie du rapport énonçant les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur sera déposée à la préfecture de l'Indre et en mairie de Ruffec à l'issue de l'enquête et sera consultable pendant un an.